

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 16 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 novembre 2011

2011 DDEEES 161G Subvention dans le cadre des travaux d'aménagement de l'accueil des justiciables au Tribunal de Commerce de Paris.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1321-1 et L 1321-2 ;

Vu le procès-verbal de mise à disposition des biens immeubles affectés aux juridictions du premier degré de l'ordre judiciaire signé le 27 février 2007 ;

Vu la délibération 2010 DDEEES 76G autorisant le versement d'une subvention d'investissement dans le cadre des travaux d'aménagement de l'accueil des justiciables au Tribunal de Commerce de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'attribuer une subvention d'investissement dans le cadre d'un programme de travaux d'aménagement de l'accueil des justiciables au Tribunal de Commerce de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne Cohen-Solal, au nom de la 2^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 50.000 euros est attribuée au fonds de concours T3 ouvert à la Recette Générale des Finances de Paris dans le cadre du programme de travaux d'aménagement de l'accueil des justiciables au Tribunal de Commerce de Paris.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 50.000 euros, sera imputée sur la nature 204 11 (APDF 4120) du budget d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2011 et suivants.